



ined
INSTITUT
NATIONAL
D'ÉTUDES
DÉMOGRA
PHIQUES

www.ined.fr

Dernière mise à jour : 29/12/2025

Guide du·de la candidat·e

Concours externe de chargé·e de recherche de classe normale

Bureau des concours chercheur·es

Service des ressources humaines

9 cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers cedex, France

Tél : +33(0)1.56.06.20.09 / +33(0)1.56.06.20.51

SOMMAIRE

L'INED	3
DES RECHERCHES PLURIDISCIPLINAIRES	3
UN PROJET SCIENTIFIQUE EN PRISE AVEC LES ENJEUX SOCIETAUX CONTEMPORAINS	3
ETRE CHERCHEUR·E A L'INED	4
L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE	4
LA REMUNERATION ET L'AVANCEMENT	4
LES CONDITIONS POUR CONCOURIR	6
LE DÉROULEMENT DU CONCOURS	7
LES ETAPES DU CONCOURS	7
① OUVERTURE DE LA PLATEFORME	7
② DEPOT DU DOSSIER	7
③ PHASE D'EQUIVALENCE	7
④ SELECTION SUR DOSSIER	8
⑤ SELECTION SUR AUDITION.....	8
La convocation à l'épreuve orale	8
La demande de permutation de date et/ou horaire de convocation à l'épreuve orale	8
La prise en charge des frais de déplacement pour l'épreuve orale	8
L'audition	9
Admissibilité	9
⑥ PHASE D'ADMISSION	9
⑦ RESULTATS	9
POUR BIEN PREPARER VOTRE CANDIDATURE	11
DOSSIER SCIENTIFIQUE	11
Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)	11
Bibliographie	11
Projet de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)	11
Récapitulatif des éléments à valoriser dans le dossier	12
LA PRESENTATION ORALE EN CAS DE SELECTION DE VOTRE DOSSIER	12
CONTACTS	13
ANNEXE 1 : LES DOCUMENTS A FOURNIR.....	14

L'INED

Fondé en 1945, l’Institut National d’Études Démographiques (Ined) est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ayant pour missions l’étude des populations sous tous leurs aspects, la diffusion des connaissances produites dans ces domaines et la formation à la recherche par la recherche. Placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé des affaires sociales et du ministre chargé de la recherche, il est un acteur majeur de la recherche en sciences de la population, tant au niveau national qu’international.

Des recherches pluridisciplinaires

L’appartenance disciplinaire des chercheur·es de l’Ined est variée : démographie bien sûr mais aussi sociologie, économie, histoire, géographie, statistique ou épidémiologie. Les travaux menés visent en particulier à décrire et à comprendre les changements à l’œuvre au sein des populations en termes de fécondité, d’unions (formation et dissolution), de mobilités, de migrations et de mortalité. Ils étudient notamment les questions ayant trait aux rapports de genre, aux équilibres entre les générations, aux inégalités sociales ou géographiques ou encore aux liens entre population et environnement. Une part importante de la recherche porte sur la France mais le recours à la comparaison internationale est très fréquent. De nombreux travaux s’intéressent par ailleurs à d’autres aires géographiques. L’Ined a ainsi une longue tradition de recherches sur les Suds.

Un projet scientifique en prise avec les enjeux sociaux contemporains

Conformément à ses missions, l’Institut national d’études démographiques entreprend des travaux de recherche ayant pour objet l’étude des populations. Ces travaux cherchent à décrire et comprendre les caractéristiques des populations passées et présentes et leurs dynamiques, ainsi que les enjeux auxquels ces populations et les individus qui les composent font ou vont devoir faire face. Ainsi, au fil des décennies et des évolutions démographiques, de nouvelles thématiques émergent. L’Ined concourt à la production de données et de méthodes originales qui enrichissent tant la connaissance scientifique que la statistique publique, sont diffusées à la communauté scientifique et valorisées auprès d’un large public. Les recherches menées à l’Ined éclairent la société sur les grandes questions qui font débat en son sein. Elles permettent d’objectiver des questions sensibles et peuvent ainsi guider les politiques publiques.

La structuration de la recherche montre la grande richesse des travaux menés à l’Ined. Les dix unités de recherche¹ se déclinent selon les thématiques (fécondité, famille, sexualité, mortalité, santé, mobilités, migrations, minorités, logement...), les approches (économie, géographie, histoire...) ou bien encore selon des problématiques spécifiques (inégalités, genre, pays du Sud).

Le projet scientifique pour la période 2026-2030 s’articule autour de cinq grandes orientations que l’ensemble des unités de recherche prévoient de porter. La première grande orientation de ce projet scientifique porte sur ce qui représente les fondements de la démographie, à savoir l’étude des dynamiques des populations dans le temps à travers les évolutions de la fécondité, de la mortalité et des migrations, ainsi que les études de variation de ces dynamiques dans l’espace. L’Ined met l’accent sur la « granularité » temporelle et géographique des données : l’accès à des données de plus en plus précises permet des études de tendance ou des comparaisons à des échelles géographiques plus ou moins fines, permettant de croiser perspectives locales et globale. L’étude des inégalités entre les groupes sociaux est centrale à l’Ined et traverse l’ensemble des recherches qui y sont menées. Dans la seconde grande orientation, l’Ined met en avant l’analyse de ces inégalités sous l’angle spécifique des parcours de vie, avec une dimension longitudinale. En effet, ces inégalités opèrent et se construisent sur les différentes périodes de la vie, de l’enfance jusqu’à la vieillesse. Elles sont aussi conçues dans leurs dimensions intersectionnelles de genre, race ou origine, classe sociale, identité sexuelle et sexualités. La troisième grande orientation met l’accent sur les interactions entre le politique (ou les politiques) et la population (ou les individus qui la composent). Elle intègre les travaux qui portent sur les politiques publiques avec un accent particulier mis sur l’éducation et sur l’accès aux droits, notamment pour des populations vulnérables. Les recherches portent aussi sur les établissements accueillant des populations spécifiques (personnes dépendantes ou détenus) et leur effet sur les trajectoires de vie des individus. La quatrième grande orientation porte sur les cadres de l’intimité et les relations interpersonnelles. Ces relations ne se réfèrent pas exclusivement à la famille et au couple formel, les trajectoires de vie étant aussi influencées par les autres interactions sociales – y compris dans le cadre de violences de genre - qui sont ici prises en compte. L’ensemble de ces relations

¹ Présentées et consultables sur le site de l’Ined. A noter que l’Ined est aussi cotutelle d’une unité mixte de service Elfe : Etude longitudinale française depuis l’enfance.

interpersonnelles façonnent l'espace des possibles de chacune et de chacun. Cet espace pose les premiers jalons de l'accès aux droits sexuels et reproductifs et à la justice reproductive, une justice sur laquelle ce projet souhaite mettre l'accent. Si les recherches de l'Ined sont le plus souvent conduites à des fins descriptives ou explicatives, beaucoup, inscrites dans la cinquième grande orientation, s'accompagnent d'une réflexion critique autour des concepts, des approches et des données utilisées. Durant la période 2026-2030, cette réflexion critique est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte d'innovations méthodologiques fortes - en partie dues aux potentialités de l'intelligence artificielle - mises au service de l'exploitation de données de plus en plus diversifiées et, pour certaines, massives.

Etre chercheur·e à l'Ined

Le poste de chercheur·e proposé est un poste de chargé·e de recherche à temps plein. Conformément aux missions de l'institut, les chercheur·es de l'Ined :

- entreprennent et développent des travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ;
- diffusent leurs travaux au niveau international (publications, participation à des colloques, etc.) ;
- développent une capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques menées pour répondre en particulier aux défis sociétaux ;
- concourent à la formation à la recherche et par la recherche dans leur domaine de compétence ;
- concourent à l'information du public sur les questions démographiques.

Les chercheur·es de l'Ined définissent librement leurs sujets de recherche, en cohérence avec le projet scientifique de l'institut et avec les axes de recherche de leur(s) unité(s) d'appartenance. Il·elles bénéficient des ressources financières de l'Ined afin de conduire leurs activités de recherche et de diffusion des résultats. Il·elles bénéficient également du soutien des ingénieur·es et technicien·nes des services d'appui à la recherche : enquêtes, méthodes statistiques, traitement des données, informatique, documentation, éditions, relations internationales et communication. Il·elles ont la possibilité de suivre des formations méthodologiques ou linguistiques. Le français étant la langue utilisée dans la vie quotidienne à l'Ined - l'Ined a pour mission d'en favoriser l'usage -, des cours de français sont assurés pour les chercheur·es non-francophones.

Au fil de leur carrière, les chercheur·es peuvent être amené·es à prendre la responsabilité d'une unité de recherche, à piloter des projets scientifiques, notamment la production d'enquêtes statistiques, ou à prendre en charge d'autres tâches d'intérêt collectif de l'institut (participation à des comités de rédaction, affaires doctorales, site internet, actions de valorisation et d'animation de la recherche, etc.).

L'organisation de la recherche

Les chercheur·es de l'Ined sont rattaché·es à une ou deux unités de recherche. L'Ined compte dix unités de recherche auxquelles s'ajoute une unité mixte de service :

Fécondité, familles, conjugalités [UR03]

Genre, sexualité et inégalités [UR04]

Mortalité, santé, épidémiologie [UR05]

Logement, inégalités spatiales et trajectoires [UR06]

Migrations internationales et minorités [UR08]

Démographie économique [UR09]

Histoire et populations [UR11]

Mobilité, parcours et territoires [UR12]

Santé et droits sexuels et reproductifs [UR14]

Démographie des pays du Sud [UR15]

Descriptif des unités de recherche : <https://www.ined.fr/fr/recherche/equipes-recherche/>

La rémunération et l'avancement

Les chargé·es de recherche sont classé·es dans la catégorie A de la fonction publique. Leur salaire progresse à échéances régulières en suivant une grille qui dépend de l'expérience professionnelle antérieure dans le métier de la recherche (incluant les périodes de doctorat et de post-doctorat) et de l'ancienneté à l'Ined.

Avant la reprise de l'expérience (prise en compte en particulier de la thèse), la rémunération **brute mensuelle d'un·e chargé·e de recherche de classe normale** composée du traitement indiciaire (TI) au 1^{er} échelon, de l'indemnité de résidence (IR) et de la prime de recherche (350 € par mois) s'élève à minima à 2 779 €.

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indice brut	559	607	672	725	781	848	908	948	991	1027
Durée	1 an	2 ans	2 ans 3 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans	2 ans 9 mois	–
Brut mensuel avec indemnité de résidence et prime de recherche	2 779€	2 961 €	3 215 €	3 418 €	3 636 €	3 889 €	4 122 €	4 275 €	4 447 €	4 584 €

Il·elles peuvent accéder, par voie de promotion, au grade de niveau supérieur de chargé·e de recherche hors classe.

Il·elles peuvent passer le concours de directeur·trice de recherche au bout de 3 années.

Certaines fonctions à responsabilité au sein de l'institut peuvent faire l'objet en sus d'une prime spécifique.

Enfin, dans le cadre du cumul de rémunérations des fonctionnaires, les chercheur·es peuvent exercer des activités d'enseignement ou d'expertise scientifique à l'extérieur de l'institut en respectant le cadre législatif et réglementaire portant sur le cumul.

LES CONDITIONS POUR CONCOURIR

Pour être admis à concourir, le·la candidat·e doit remplir l'une des conditions suivantes :

1°) Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Doctorat prévu à l'article L. 612-7 du code de l'éducation,
- Doctorat d'État ou de 3^e cycle,
- Diplôme de docteur ingénieur,
- Diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO),
- Diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH),
- Un titre universitaire étranger jugé équivalent aux diplômes ci-dessus par l'instance d'évaluation compétente de l'établissement.
 - le·la candidat·e doit demander une équivalence.
 - le·la candidat·e doit faire traduire par un traducteur assermenté² en langue française son diplôme si celui-ci est en langue étrangère (**Attention : le dossier sera considéré comme inéligible en son absence**).

Le·la candidat·e doit avoir soutenu sa thèse et transmis les documents associés obligatoirement avant la date d'examen du dossier de chaque candidat·e admis·e à concourir par le jury d'admissibilité.

ou

2°) Justifier de titres ou travaux scientifiques jugés équivalents aux diplômes ci-dessus par la commission d'évaluation.

Le·la candidat·e ayant un diplôme autre que celui mentionné au 1°), (par exemple : le diplôme d'Etat de docteur en médecine / en pharmacie / en vétérinaire) doit obligatoirement demander une équivalence au titre des travaux scientifiques.

Cas particuliers : conformément au code général de la fonction publique (article L325-10 et L-325-12) et au code du sport (article L. 221-3 du code du sport), peuvent faire acte de candidature sans remplir les conditions de diplômes exigées les mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants et les sportifs de haut niveau.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de conditions en termes de sexe ou de nationalité.

² Les « traducteurs assermentés » sont des traducteurs officiellement autorisés par une autorité judiciaire ou gouvernementale à produire des traductions juridiquement contraignantes portant un cachet ou un sceau officiel. Les listes des traducteurs assermentés sont disponibles sur le site web officiel du gouvernement de votre pays. Les traductions assermentées sont exigées par la réglementation relative aux concours de la fonction publique française (article 1er du décret n° 2007-196 du 13 février 2007). Les traductions assermentées ne sont pas exigées si votre diplôme ou certificat est déjà en français. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours externe comporte les phases de constitution du dossier de candidature puis quatre phases d'examen et de sélection : équivalence, sélection en deux étapes par le jury d'admissibilité (la première après examen du dossier, la seconde après audition) et l'admission par le jury d'admission (sur dossier et rapport).

Les étapes du concours



Ouverture de la plateforme	Dépôt du dossier	Équivalence	Sélection sur dossier	Audition	Admission	Résultats
----------------------------	------------------	-------------	-----------------------	----------	-----------	-----------

Le calendrier est affiché sur le site de l'Ined :

<https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>

① OUVERTURE DE LA PLATEFORME

- La candidature se fait par voie dématérialisée au cours de la période indiquée de la date d'ouverture à la date de fermeture de la plateforme, en français ou en anglais à partir des liens URL publiés sur le site Internet de l'Ined (<https://www.ined.fr>).
- Les candidats qui ne peuvent pas s'inscrire en ligne peuvent contacter l'Ined à l'adresse suivante : concours-promotion-chercheurs@ined.fr.

② DEPOT DU DOSSIER

- Le dépôt du dossier de candidature se fait uniquement au cours de la période indiquée (de la date d'ouverture à la date et l'heure limites de clôture des candidatures au concours).
- La date et l'heure de fermeture de la plateforme correspondant à la clôture des candidatures au concours sont indiquées dans l'arrêté d'ouverture du concours et sur le site Internet <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>
- La candidature ne sera recevable que si le ou la candidate a bien cliqué sur « Déposer le dossier ».
- Le dossier reste modifiable (même après avoir cliqué sur « Déposer le dossier ») jusqu'à la date et l'heure limites de fermeture de la plateforme.
- Un dossier complet comprend l'ensemble des documents figurant en annexe 1. Voir la rubrique « BIEN PREPARER SA CANDIDATURE » pour la partie scientifique.
- Les documents seront téléversés conformément au principe de nommage des fichiers présentés dans le formulaire (**NOM_ Prénom_ Type de document**).

ATTENTION :

Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

③ PHASE D'EQUIVALENCE

- Vous pouvez demander une équivalence :
 - Si votre doctorat a été délivré par une université étrangère ;
 - Si vous avez obtenu un diplôme autre que celui mentionné au 1°) de la partie « conditions de diplômes » et si vous pouvez faire preuve de suffisamment de travaux scientifiques.

- Votre demande d'équivalence sera examinée par l'instance d'évaluation.
- Vous serez informé·e par courrier si vous n'obtenez pas l'équivalence.

④ SELECTION SUR DOSSIER

Le jury d'admissibilité qui examine les dossiers est constitué des membres de la commission d'évaluation qui compte six chercheur·es de l'Ined élus et six personnalités scientifiques extérieures à l'institut désignées par le·la directeur·trice après approbation du conseil d'administration, dont trois sur proposition du conseil scientifique. La liste des membres figure ici :

<https://www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/organisation/instances/commission-evaluation/>

- Deux rapporteur·es, un·e interne et un·e externe, sont tirés au sort pour chaque dossier.
- Après examen des dossiers et délibération, le jury d'admissibilité établit la liste des candidat·es admis·es à poursuivre le concours.

⑤ SELECTION SUR AUDITION

La convocation à l'épreuve orale

- Si vous êtes admis·e à poursuivre le concours, vous recevrez par voie postale et par mail une convocation comprenant toutes les informations utiles (date, heure, lieu et consignes).
- Les dates des auditions figurent aussi sur le site de l'Ined.

ATTENTION :

Il vous appartient de vous tenir informé·e de la date et du lieu exacts des épreuves. La non-réception de la convocation n'engage nullement la responsabilité de l'Ined.

La demande de permutation de date et/ou horaire de convocation à l'épreuve orale

- L'ordre de passage est alphabétique et débute à partir de la lettre tirée au sort.
- Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'audition à la date ou à l'heure indiquée sur la convocation, vous avez la possibilité de demander une permutation en indiquant le motif. L'Ined essaiera de satisfaire au mieux votre requête, tout en se réservant la possibilité de ne pas pouvoir y accéder.

ATTENTION :

Cette demande de changement doit être adressée avant la date figurant dans votre convocation par e-mail : concours-promotion-chercheurs@ined.fr, en proposant une autre tranche horaire dans les dates des auditions. Aucune demande ne pourra être examinée au-delà du délai fixé.

La prise en charge des frais de déplacement pour l'épreuve orale

- Les frais de transport sont couverts par l'Ined pour les candidat·es non résident·es en Ile-de-France.

L'audition

- Le jury d'admissibilité procède à l'audition des candidat·es admis·es à poursuivre le concours.
- La durée totale de l'audition (entre 45 et 60 minutes) est identique pour tout·es les candidat·es et vous sera communiquée par courrier. Elle comporte un temps de présentation de votre parcours, d'une recherche qui qui vous semble la plus originale et de votre projet (d'une durée de 20 minutes), suivi d'une discussion avec le jury.
- Vous avez le choix de vous exprimer en français et/ou en anglais, dans votre présentation orale et dans la phase des questions réponses. Si vous choisissez de vous exprimer uniquement en anglais, les questions vous seront adressées en anglais.
- Le contenu de l'audition est décrit ci-après dans la rubrique « BIEN PREPARER SA CANDIDATURE ».

Admissibilité

- Au terme des auditions, le jury d'admissibilité établit, après délibération, la liste des candidat·es admissibles par ordre de mérite et adresse au jury d'admission un rapport pour chaque candidat·e admissible.

⑥ PHASE D'ADMISSION

Le jury d'admission comprend un·e président·e et huit membres :

- a) Le·la directeur·trice de l'institut ou son·sa représentant·e, président·e ;
- b) Quatre personnalités appartenant au conseil scientifique de l'institut nommées par le·la directeur·trice, sur proposition de ce conseil, à raison de deux parmi les membres élus et deux parmi les membres nommés ;
- c) Quatre personnalités scientifiques appartenant ou non à l'institut, nommées par le·la directeur·trice.

La liste des membres figure ici : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur·e·s/>.

- Ce jury arrête la liste du·des candidat·e·s admis·es au vu des dossiers des candidat·es admissibles qui comportent notamment :
 - le dossier général du·de la candidat·e admissible ;
 - le procès-verbal établi par le jury d'admissibilité ;
 - un rapport établi sur le·la candidat·e admissible par le jury d'admissibilité.

Le classement de la phase d'admissibilité est susceptible d'évoluer à l'issue de la réunion du jury d'admission, qui prend en compte les priorités scientifiques de l'Institut en plus de la qualité des candidat·es. Le jury d'admission peut arrêter une liste d'admission complémentaire.

Si la liste des candidat·es admis·es n'atteint pas le nombre de postes ouverts au concours, le·la directeur·trice de l'établissement peut décider le report de tout ou partie de ces postes sur un ou plusieurs concours ouverts au titre d'un autre profil.

⑦ RESULTATS

La liste des candidat·es admissibles puis celle des admis·es sont affichées dans l'établissement et sur le site : <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur·e·s/>.

Tou·tes les candidat·es reçoivent un courrier les informant de leurs résultats.

Le·la ou les candidat·es admis·es devront faire connaître leur acceptation ou refus du poste proposé, sous huitaine, à compter de la date de réception de la lettre transmise par l'Ined.

Le·la candidat·e admis·e qui a accepté le poste est nommé·e en qualité de stagiaire, par décision du·de la directeur·trice de l'établissement. Il·elle les affecte à une unité de recherche de l'établissement.

Pour être nommé·e il faut remplir les conditions suivantes :

- jouir de ses droits civiques,

- ne pas avoir de mention portée au bulletin N° 2 de son casier judiciaire incompatible avec l'exercice de la fonction,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- être en règle au regard des lois sur l'immigration,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national de son pays avec pour les candidat·es français·es âgé·es de moins de 25 ans la transmission du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

En cas de possibilité de nomination des candidat·es inscrit·es sur la liste complémentaire, l'Ined contactera les candidat·es figurant sur cette liste par ordre de mérite. La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant ou, à défaut, au plus tard, deux ans après la date d'établissement de ladite liste.

Les candidat·es admis·es sur la liste complémentaire ne peuvent être nommé·es, sur décision du·de la directeur·trice de l'établissement, qu'en cas de désistement des candidat·es inscrit·es sur la liste principale, ou, éventuellement, en cas de vacances d'emplois survenant dans la période de validité de la liste complémentaire (voir paragraphe précédent).

Après la fin du concours et jusqu'à un mois après la publication des résultats de l'admission, les candidat·es ont la possibilité de contacter le·la président·e du jury d'admissibilité pour obtenir des informations sur les points forts et les points faibles de leur candidature.

Les 12 premiers mois à l'Ined sont considérés comme une période probatoire. Le·la chargé·e de recherche de classe normale est titularisé·e après avis de l'instance d'évaluation compétente à l'issue de cette période.

La durée de cette période probatoire peut être prolongée une fois, au maximum pour une durée de 12 mois, après avis de l'instance d'évaluation compétente et de la commission administrative paritaire. Le·la stagiaire qui n'est pas titularisé·e est, après avis de la commission administrative paritaire, réintégré·e dans son corps d'origine (pour les fonctionnaires) ou licencié·e.

POUR BIEN PREPARER VOTRE CANDIDATURE

Dossier scientifique

Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Pour l'exposé de votre recherche passée, il s'agit pour les membres du jury de cerner facilement vos thèmes de recherche. Pour ce faire, il convient de présenter votre parcours en mettant en évidence votre apport personnel au(x) champ(s) de recherche dans le(s)quel(s) vous vous inscrivez. Votre CV étant fourni par ailleurs, il ne s'agit pas de répéter des informations qui y figurent, mais d'y apporter un éclairage complémentaire.

Vous pouvez librement faire un résumé de vos travaux, soit dans l'ordre chronologique, soit par thème : l'important est de mettre en évidence ce qui a motivé vos recherches et le choix des méthodes utilisées, de présenter vos principaux résultats, et de mettre en avant ce qu'ils ont apporté à la littérature par rapport aux recherches existantes.

Le jury est composé de personnalités scientifiques appartenant à différentes disciplines, vous devez donc être clair et éviter tout jargon. Pensez que vos lecteur·trices ne sont pas tou·tes des spécialistes de votre domaine.

Rappelez, pour chaque résultat présenté, dans quel cadre il a été obtenu (travail en collaboration par exemple), s'il a donné lieu à publication ou non et ce qu'il faut en retenir. S'il a été réalisé en collaboration, distinguez clairement votre contribution personnelle et vos responsabilités.

Présentez également comment vous avez pu participer à la vie de la recherche et à la vie des équipes de recherche auxquelles vous avez appartenu, à travers un engagement dans des tâches d'intérêt collectif.

Dans le formulaire en ligne, il vous est demandé **un résumé de ce rapport d'activité**, en 1500 signes espaces compris maximum. Ce résumé sera facilement consultable dans les différentes phases de sélection par tou·tes les membres du jury, il vous est recommandé de le rédiger soigneusement.

Bibliographie

Vous devez veiller à ce que vos publications soient accessibles pour les évaluateur·trices.

Dans le cas des articles ou ouvrages acceptés par un comité de rédaction ou un·e éditeur·trice mais non encore publiés, il est nécessaire de fournir la lettre d'acceptation. Si vous avez des travaux en cours de révision, vous pouvez les mentionner dans la rubrique « R- Autres » et vous devez fournir un justificatif de l'éditeur·trice. Vos travaux en cours qui n'ont pas encore été formellement acceptés peuvent être classés dans la rubrique « M - Documents de travail (collections de "working papers") ».

Projet de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Le projet de recherche, en format libre, doit couvrir une période de travail d'approximativement 5 ans. Ce projet, synthétique, soigneusement écrit et référencé (fournir une bibliographie), n'est pas nécessairement en lien direct avec les recherches déjà conduites, mais doit contenir les éléments nécessaires à sa réalisation :

- L'originalité : présenter clairement l'objet, la problématique et montrer que les travaux envisagés sont novateurs et enrichissent la littérature. Montrer comment le projet se positionne par rapport à la littérature, quels sont les apports attendus ;
- La faisabilité : présenter la démarche de recherche que vous entendez mettre en œuvre : les sources et données que vous comptez mobiliser, les méthodes d'analyse envisagées, les collaborations envisagées, les investissements qui seraient nécessaires, le calendrier envisagé sur la base de 5 ans ;
- L'inscription dans le projet scientifique de l'Ined : comment ce projet s'insère-t-il dans les projets existants de l'Ined ou s'articule-t-il avec eux ? Préciser dans quelle équipe vous comptez développer ce projet et pour quelles raisons.
- Les prolongements de ce projet que vous envisagez à plus long terme (une demi-page environ).

Tout projet de recherche comporte une base solide (liée à l'expérience des candidat·es pour conduire des projets) et une part de risque : ne pas hésiter à décrire clairement ces deux éléments séparément, en hiérarchisant ce qui est

déjà entamé comme part de travail de ce qui est plus incertain et pourquoi. Si des difficultés sont anticipées, présenter comment vous envisagez de les contourner.

Dans le formulaire en ligne, il vous est demandé un résumé de ce projet de recherche de 1500 signes espaces compris maximum. Ce résumé sera facilement consultable dans les différentes phases de sélection par tou·tes les membres du jury, il vous est recommandé de le rédiger soigneusement.

Récapitulatif des éléments à valoriser dans le dossier

La liste ci-dessous récapitule les éléments particulièrement importants que les candidat·es sont invité·es à valoriser dans leur dossier. Elle ne doit pas être considérée comme une liste d'éléments devant obligatoirement figurer dans les dossiers mais comme un aide-mémoire pour les candidat·es. La hiérarchisation de ces éléments est discutée et déterminée par le jury d'admissibilité.

Adéquation de la candidature avec la fiche de poste

Compétences générales

- Expérience de la recherche sur les questions de population
- Compétences en techniques d'analyses quantitatives
- Capacités à présenter ses travaux et à les mettre en perspective, à l'écrit et à l'oral
- Niveau d'anglais écrit et oral
- Aptitude au travail pluridisciplinaire et en équipe

Rapport d'activité

- Qualité et contribution des productions scientifiques à l'avancée de son champ de recherche
- Diversité des expériences (enquêtes, terrains, activité d'enseignement, expériences dans d'autres organismes, séjours dans des universités ou centres étrangers, etc.)
- Développement d'outils (enquêtes, bases de données, programmes, méthodes, etc.)
- Collaborations et insertion dans des réseaux nationaux ou internationaux

Projet de recherche

- Originalité, dimension innovante, positionnement par rapport à la littérature
- Faisabilité, capacité à évaluer et prendre en compte les risques

Contribution à la diffusion des résultats de la recherche et de la culture scientifique

- Activités d'expertise (études, conseil, appui aux politiques publiques), de transfert et de diffusion des résultats de la recherche et de la culture scientifique dans toute la population
- Mise à disposition en libre accès des résultats de la recherche (publications, données, codes et autres produits)

Animation, administration de la recherche et tâches d'intérêt collectif

- Activités d'animation de la recherche (organisation de manifestations scientifiques, participation à la vie du laboratoire/de l'unité, etc.)
- Activités éditoriales (membre de comité de rédaction, relecteur·trice, etc.)
- Coordination ou animation de projets, de réseaux ou d'équipes

La présentation orale en cas de sélection de votre dossier

Si votre candidature est retenue à la phase de sélection ④, vous serez convoqué·e pour passer l'audition. L'audition, dont la durée totale (entre 45 et 60 minutes) vous sera communiquée lors de votre convocation, doit permettre, là encore, d'évaluer la qualité, l'originalité et la contribution de votre recherche, vos capacités à présenter et discuter vos travaux, la pertinence et la faisabilité de votre projet. Elle permet d'approfondir certains points de votre dossier scientifique, mais aussi de mieux cerner votre capacité à vous intégrer dans l'Ined, à travailler en équipe, votre potentiel d'évolution et d'adaptation.

La première partie de l'audition dure 20 minutes durant lesquelles vous présenterez votre parcours, les résultats d'une recherche que vous avez conduite et votre projet de recherche. La deuxième partie de l'audition est consacrée aux échanges avec les membres du jury. Il s'agira pour eux d'interagir avec vous afin d'apporter plus d'informations sur votre expérience, vos recherches passées et votre projet.

Contacts

Les candidat·es peuvent contacter les chercheur·es de l'Ined à l'exclusion des membres des jurys d'admissibilité et d'admission. Elle·Ils peuvent prendre contact avec les responsables d'unité de recherche, en fonction de leurs intérêts de recherche, pour tout renseignement utile sur le poste, l'unité d'accueil, l'environnement de travail, etc. pour préparer au mieux la partie scientifique du dossier.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le bureau des concours chercheur·es :

Mail : concours-promotion-chercheurs@ined.fr, tél : +33(0)1.56.06.20.09 / +33(0)1.56.06.20.51

Adresse postale : Ined, Bureau des concours, 9 cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex, France.

ANNEXE 1 : Les documents à fournir

Les documents listés ci-dessous sont obligatoires et vous sont demandés sur le formulaire en ligne. Tout dossier incomplet sera rejeté. Si vous transmettez des documents non demandés, il appartiendra au jury d'apprécier si ces pièces peuvent être prises en compte ou pas. **Les candidat·es porteront une attention particulière au strict respect des principes de nommage définies pour les pièces qui doivent être téléversées en accompagnement de leur candidature (NOM_ Prénom_ Type de document).**

Titres ou diplômes

Candidat·es titulaires d'un diplôme français

- Copie du diplôme (ou de l'attestation de réussite) justifiant l'admission à concourir comme chargé·e de recherche

- Rapport de soutenance de thèse

Nb. Si ce rapport n'est pas encore en votre possession du fait d'une date de soutenance proche de celle du dépôt du dossier, l'Ined accepte que ce rapport soit transmis par email à concours-promotion-chercheurs@ined.fr avant la date d'examen du dossier de chaque candidat·e admis·e à concourir par le jury d'admissibilité.

Candidat·es ayant un titre universitaire étranger

- Copie du diplôme justifiant l'admission à concourir comme chargé·e de recherche³

- Traduction effectuée par un traducteur assermenté⁴ en langue française du diplôme de doctorat si celui-ci est en langue étrangère** (Attention : le dossier sera considéré comme inéligible en son absence).

- Lorsqu'il existe, rapport de soutenance de thèse ou son équivalent

⇒ Pour les candidat·es demandant une équivalence de titres ou travaux scientifiques

- Copie(s) du(des) diplôme(s) du de·la candidat·e et la traduction effectuée par un traducteur assermenté en langue française du diplôme de doctorat si celui-ci est en langue étrangère ;
- Joindre les justificatifs des travaux scientifiques.

⇒ Pour les candidat·es en cours de soutenance de thèse

- Demande d'admission à concourir ;
- Copie(s) du(des) diplôme(s) que possède le·la candidat·e ;

Après la soutenance et avant la date d'examen du dossier de chaque candidat·e admis·e à concourir par le jury d'admissibilité :

- Attestation de réussite ;
- Rapport de soutenance de thèse, si le document est établi.

⇒ Pour les dispensé·es de diplôme

- Copie du livret de famille pour les mères ou pères de famille ayant élevé effectivement trois enfants.
- Copie de l'arrêté pour les sportifs de haut niveau.

³ Demander l'équivalence dans le cadre du formulaire d'inscription.

⁴ Les « traducteurs assermentés » sont des traducteurs officiellement autorisés par une autorité judiciaire ou gouvernementale à produire des traductions juridiquement contraignantes portant un cachet ou un sceau officiel. Les listes des traducteurs assermentés sont disponibles sur le site web officiel du gouvernement de votre pays. Les traductions assermentées sont exigées par la réglementation relative aux concours de la fonction publique française (article 1er du décret n° 2007-196 du 13 février 2007). Les traductions assermentées ne sont pas exigées si votre diplôme ou certificat est déjà en français. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Curriculum-vitae

- Diplômes du supérieur en indiquant l'intitulé, l'école ou l'université, le lieu et l'année ;
- Situation actuelle ;
- Années d'exercice des métiers de la recherche en indiquant la date d'entrée et de cessation de fonctions, les fonctions, le type de rémunération (salaire, bourse, allocation, vacation, contrat, etc.) et l'établissement (en précisant s'il s'agit d'un organisme français, étranger ou international) ;
- Activités d'enseignement ;
- Activités d'animation de la recherche et d'intérêt collectif ;
- Autres activités scientifiques.

Rapport d'activité de recherche (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

Bibliographie (voir document présentation des publications)

Joindre une lettre d'acceptation de l'éditeur ou du comité de rédaction à la fin de cette liste pour les articles ou ouvrages qui n'ont pas encore été publiés.

Projet de recherche à 5 ans (20 000 caractères espaces compris maximum, hors bibliographie)

La thèse

Deux articles ou ouvrages que le·la candidat·e juge les plus significatifs.

Il vous est demandé de justifier en quelques lignes ces choix.

Cas particuliers :

Le·la candidat·e a sa thèse mais n'a pas encore de publication, deux documents de travail finalisés peuvent être fournis.

Le·la candidat·e demandant une équivalence de titres ou de travaux scientifiques ou bien dispensé·e·de diplôme doit fournir trois articles ou ouvrages.